

PAR COURRIER

Le 1^{er} mai 2015

N/Réf : 2004 24600

Objet : Demande d'accès concernant :
Lots P240, P241 et P242 à Mercier

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 2 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. note de service, 15 avril 1982 (1 page);
2. documents de la ville de Mercier (3 pages);
3. rapport de visite, 11 mai 1983 (1 page);
4. note de service, 3 juin 1983 (1 page);
5. note de service, 4 novembre 1977 (2 pages);
6. mémo, 14 novembre 1978 (1 page);
7. note de service, 3 août 1978 (2 pages);
8. lettre du Ministère, 15 novembre 1977 (1 page);
9. compte rendu téléphonique (1 page);
10. lettre du Ministère, 29 août 1977 (1 page);
11. compte rendu téléphonique, 2 juillet 2009 (1 page);
12. lettre du Ministère, 18 juillet 2007 (2 pages);
13. rapport d'inspection, 7 juin 2007 (12 pages);
14. courriel à l'interne, 2 décembre 2004 (3 pages);
15. courriel du Ministère, 4 décembre 2013 (4 pages);
16. suivi de dossier, 25 octobre 2013 (1 page);
17. avis de non-conformité, 10 septembre 2013 (2 pages);
18. rapport d'inspection, 15 août 2013 (6 pages);
19. courriels à l'interne, 1^{er} et 15 août 2013 (2 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).


Toutefois, un document (registres fonciers des lots 240 et 241), dont la date est le 16 juillet 2007, relève du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de ce ministère :

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES
Nicole McKinnon
Responsable de l'accès à l'information et
de la protection des renseignements personnels
5700, 4e Avenue O.
Québec (QC) G1H 6R1
Tél. : 418 627-6370
Télééc. : 418 643-1443
bureau.aiprp@mern.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (5)



DATE: Montréal,
le 15 avril 1982

A: Rémi Drouin, ing.
DE: Normand Francoeur, T.D.
OBJET: Sablière
Mercier
Lots 240, 241 et 242
DOSSIER NO: _____

L'étude des photographies aériennes de la région révèle l'absence de sablière sur les lots 240 et 241 en 1972.

Toutefois, elle démontre l'existence d'une exploitation de sablière sur le lot 242 en 1972. Il s'agit maintenant de savoir si c'est celle de Monsieur Tisseur ou de art. 53-54

Normand Francoeur, T.D.

/jlf



VILLE MERCIER

4 RUE FAUBERT, MERCIER, QUÉBEC. JOL IKO / 691-6090

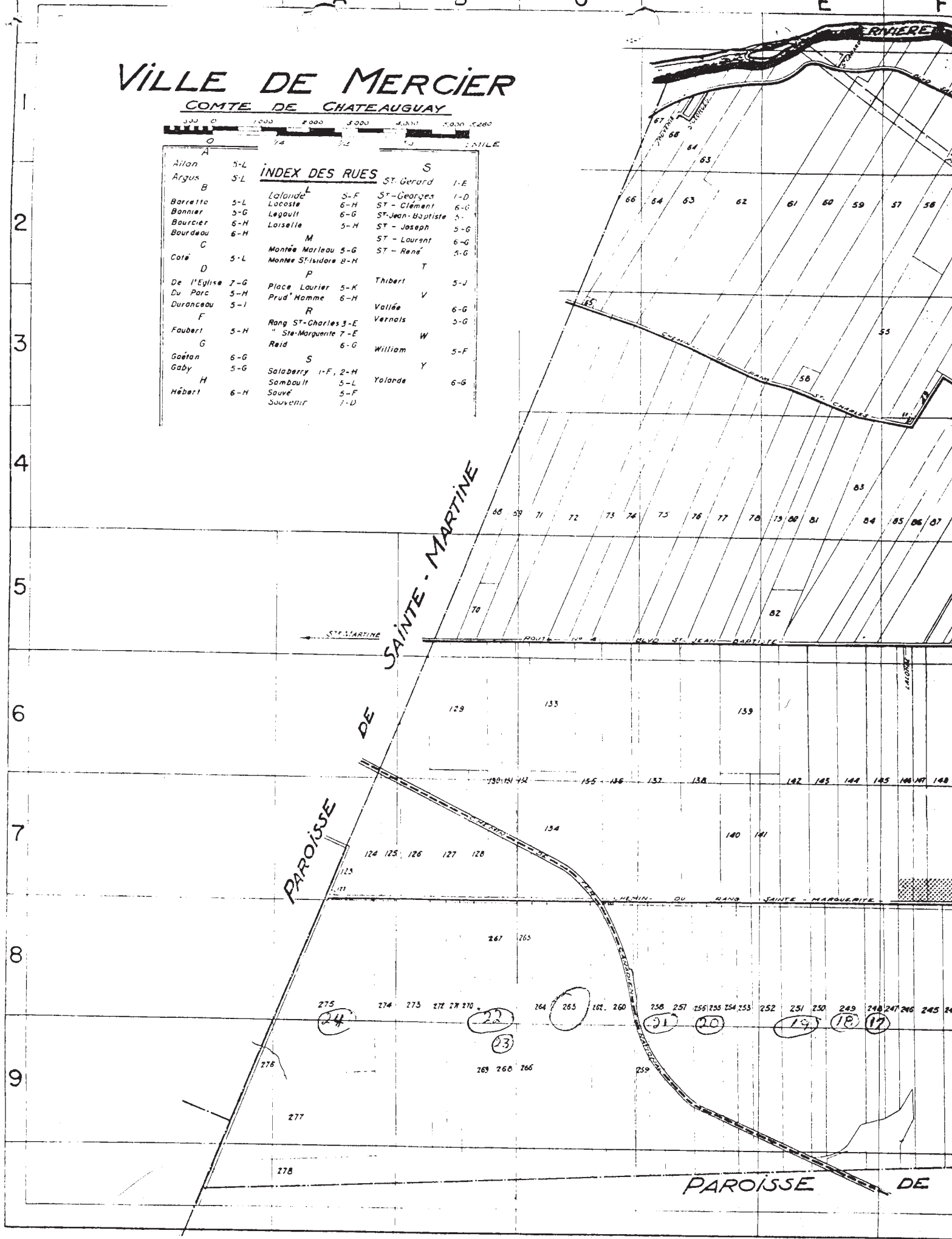
<u>Identification</u>	<u>Exploitant et son adresse</u>	<u>No. lot</u>	<u>Début des activités</u>
1	Gilles Tisseur - 31 de l'Eglise, Mercier	220	non exploité
2	Gilles Tisseur	221	non exploité
3	Les Entreprises Dominique Inc - 316 boul. Industriel Châteauguay	226-227	1976
4	Gilles Tisseur	pt 231	1975
5	Les Entreprises Côté & Prud'homme Ltée - 105 St Jean Baptiste ouest, Mercier	pt 232	1974
6	Marcel Lefebvre - 8 Rodrigue, Châteauguay	pt 233	1971 + ou -
7	Lefebvre Excavation Ltée - 8 Rodrigue, Châteauguay	pt 234-pt 236	1974 + ou -
8	Marcel Lefebvre	pt 237	1977 ?
9	Les Entreprises Côté & Prud'homme Ltée	pt 238	avant 1972
0	Cyrille Lebeau - 49 Ste Marguerite ouest, Mercier	pt 238	1972 + ou -
1	Les Placements P. Baillargeon Ltée - C.P. 220, St Jean Cté Iberville	pt 238	avant 1972
2	Bears Asphaltng Paving Ltd. - 6999 Côte des Neiges, Montréal	pt 239	avant 1972
3	Cyrille Lebeau	pt 239	1973
4	Gilles Tisseur	pt 240-pt241	1973
5	Philippe Baillargeon Ltée - C.P. 220, St Jean, Iberville	pt 242 ✓	non exploité
6	Gilles Tisseur	pt 242	1976
7	Gilles Tisseur	pt 248	1972 + ou -
8	Gilles Tisseur	pt 249	1975
9	Laberge & Frères Ltée - Ste Martine, Cté Huntingdon	pt 250,251,252	avant 1972
0	Gilles Tisseur	255,256	1975
1	Alfred Pettinicchi - 11960 Poincaré, Montréal	pt 257,258,259	1972 + ou -
2	Châteauguay Sand Inc. -	pt 267,268,269,270	avant 1972
3	Réal & Normand Désourdy -	pt 268	avant 1972
4	Laberge & Frères Ltée -	pt 275	avant 1972
5	Ovide Vallée - 6 St Charles, Mercier	Pt 92	1976

VILLE DE MERCIER

COMTE DE CHATEAUGUAY



INDEX DES RUES			
A	Allan 5-L	S	St-Gerard 1-E
B	Argus 5-L	Lalonde 5-F	St-Georges 1-D
	Barrette 5-L	Lacoste 6-H	St-Clement 6-G
	Bonnier 5-G	Lagoull 6-G	St-Jean-Baptiste 5-I
	Bourcier 6-H	Loiselle 5-H	St-Joseph 5-G
	Bourdeau 6-H		St-Laurent 6-G
C		Montee Marleau 5-G	St-Rene 5-G
	Cote 5-L	Montee St-Isidore 8-H	
D			T
	De l'Eglise 7-G	Place Laurier 5-K	Thibert 5-J
	Du Parc 5-H	Prud'Homme 6-H	V
	Duranceau 5-I		Vallée 6-G
F		Rang St-Charles 3-E	Vernals 5-G
	Faubert 5-H	Ste-Marguerite 7-E	W
G		Reid 6-G	William 5-F
	Gaetan 6-G		Y
	Gaby 5-G	Salaberry 1-F, 2-H	Yolande 6-G
H		Sambault 5-L	
	Hébert 6-H	Souvé 5-F	
		Souvenir 7-D	



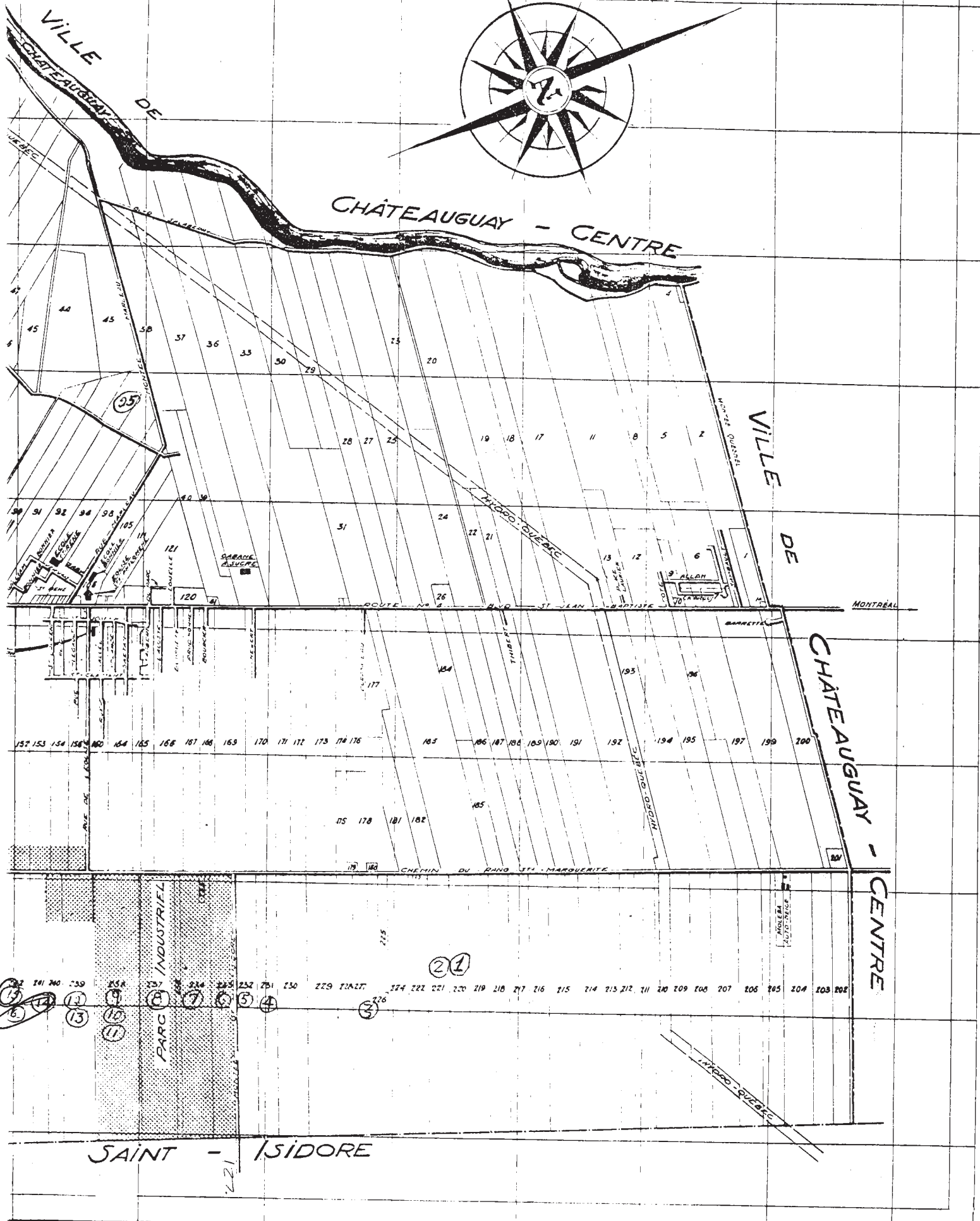
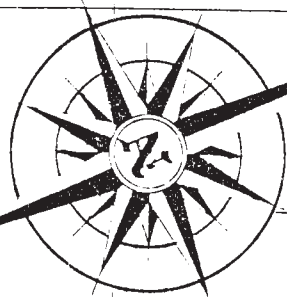
G

J

K

L

M



202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226
 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250
 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276
 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300

SAINT - ISIDORE

PARC INDUSTRIEL

VILLE DE CHATEAUGUAY

VILLE DE CHATEAUGUAY - CENTRE

CHATEAUGUAY - CENTRE

VILLE DE CHATEAUGUAY

21

21

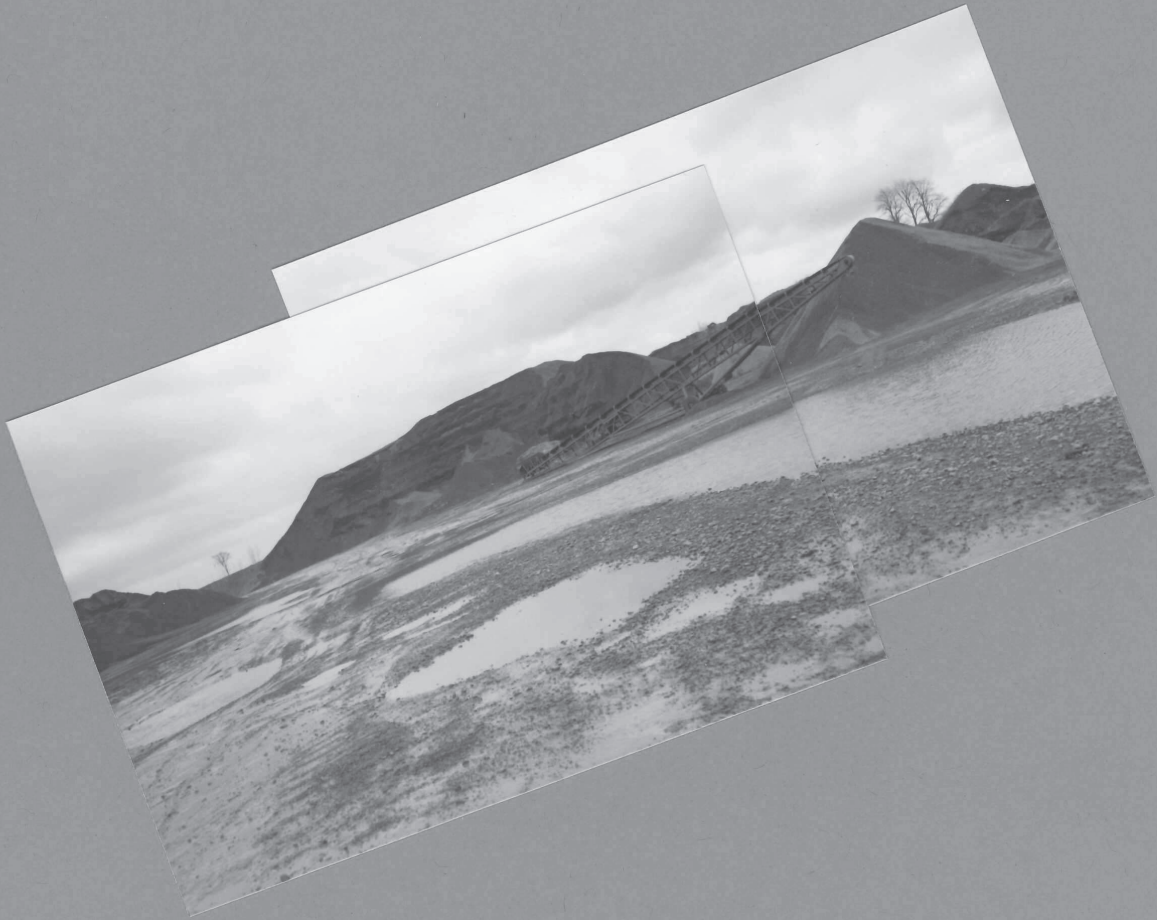
21

Les Entrepreneurs S.A. Tessera Inc.

Mexico

Date de la visite : 11 mai 83

Lot : 240-241-242





DATE: le 3 juin 1983

A: Rémi Drouin, ing.
DE: Francine Lagacé, insp.
OBJET: Sablière
Mercier
Lots P-240-241-242
DOSSIER NO: 1343-5680

Faisant suite à la note de service du 16 avril 1982, j'ai effectué des recherches pour vérifier si une autorisation était nécessaire pour l'exploitation de ces lots.

On remarque que dans l'index aux immeubles (bureaux d'enregistrement) de la paroisse de Ste-Philomène que monsieur Gilles Tessier personne liée à la compagnie Les Entreprises Gilles Tessier Inc. est devenu propriétaire des trois (3) lots mentionnés en titre, avant la promulgation du règlement sur les carrières et sablières, 17 août 1977.

Toutefois, sur le lot P-242 le début d'exploitation remonte avant 1972 et par conséquent les agrandissements effectués avant la promulgation du règlement.

En conclusion Les Entreprises Gilles Tessier Inc. devront restaurer les surfaces entamées après le 17 août 1977 et n'ont pas à obtenir d'autorisation.

Francine Lagacé, inspecteur
Secteur Industriel

/mcj

DATE: Montréal,
le 4 novembre 1977

A: Rémi Drouin, ing.
DE: Gérard Cusson, tech.
OBJET: Sablières Gilles Tisseur

DOSSIER NO: Date de la visite: le 18 octobre 1977

Compte tenu de la multitude des exploitations, je tiens à vous soumettre un résumé de la situation pour chacune de ces exploitations.

Sur le lot P-231

Monsieur Tisseur a obtenu un certificat d'autorisation de nos Services, le 25 octobre 1976.

Sur les lots P-240 et P-241

Les activités ont débuté en 1973 et ce sans aucun certificat d'autorisation. Cette exploitation est située à quelques 1000 pieds de l'habitation la plus près.

Lors de ma visite il n'y avait aucune activité sur ce site mais un bélier mécanique 23-24 (license 23-24) était sur place: Il est évident qu'il sert à aplanir le terrain.

Sur le lot P-242

L'exploitation n'est pas commencée.

Sur le lot P-255

- Inexploité lors de ma visite
- Situé à quelques 1500 pieds de l'habitation la plus près.

.../2

Sur le lot P-256

L'exploitation n'est pas commencée.

Gérard Cusson

Gérard Cusson, tech.

GC:jl

c.c./ Laval Lapointe, directeur qualité de l'air
H.-Jules Roireau, ing., M.Sc.

N.B.: J'ai l'intention d'y retourner bientôt

A

DE

Tom Brune

REF. - ÉMETTEUR

REF. - DESTINATAIRE

SUJET

Arthen, Mercur lot P-231, P-240, P-242, P-248

MESSAGE

Effectuer une inspection

DATE:

14 nov 78

SIGNATURE:

Tom Brune

RÉPONSE

Le 13

Zonage agricole

zone à conserver intacte, donc aucune possibilité de remettre au port d'autorisation dans cette zone

Gérard

850080

DATE:

13 dec

SIGNATURE:

Gérard

DATE: le 3 août 1978

A: Rémi Drouin
DE: Gérard Cusson
OBJET: Sablière Mercier, Lot P-231-P-240-P-241
DATE DE LA VISITE: le 31 juillet 1978
DOSSIER NO: _____

Suite à votre demande, j'ai effectué des inspections aux sablières en opération de cette région et propriété de M. Tisseur. A cet effet, je vous informe que:

- sur le lot P-231

l'exploitation progresse à un rythme accéléré et ce, selon les modalités du certificat d'autorisation.

- sur les lots P-240 et P-241

comme mentionné dans mon rapport de visite du 18 octobre 1977, cette sablière a débuté ses opérations en 1973 et a cessé depuis. Le site a été aplani et présentement M. Tisseur tente d'obtenir un certificat d'autorisation des S.P.E. pour l'ouverture d'un site d'enfouissement sanitaire.

- sur le lot P-255

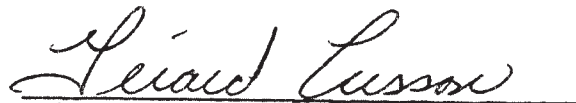
inexploité lors de ma visite

.../2

M. Tisseur m'affirme qu'il tente de récupérer son permis municipal de M. Lefort, inspecteur en hygiène publique. Il nous promet de nous présenter une demande de certificat d'autorisation incessamment.

- sur le lot P-256

l'exploitation n'est pas encore commencée.


Gérard Cusson
Technicien

GC/mat

Montréal, le 15 novembre 1977

Monsieur Gilles Tisseur
31 rue de l'Eglise
Ville de Mercier, Qué.

Monsieur,

Suite à des informations de la municipalité de Mercier, je vous adressais une lettre datée du 29 août 1977, pour vous demander de cesser l'exploitation de sablière sur les lots P-231, P-240, P-241, P-242, P-249, 255 et 256.

Je désire rectifier cette lettre en vous signalant que l'exploitation de cette sablière peut être poursuivie conformément au certificat d'autorisation émis en date du 25 octobre 1976, sur le lot P-231.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

ORIGINAL SIGNÉ PAR:

Rémi Drouin, ingénieur

/fd

c.c.: MM. Laval Lapointe, directeur qualité de l'air
H. Jules Roireau, ing., M.Sc.

Entreprises S. Gas Tisseur Inc.
Ville de Miramichi.

art. 53-54

(Exploitation de sables)

Fait une demande à M. Edouard Lefort.
depuis 3 mois.

Il n'a pas eu de nouvelles

Il a des terrains dont il est possesseur
de permis d'une durée de 10 ans.

Il demande d'ajuster nos flûtes car
vous lui demandez d'autoriser l'exploit.
tation de certains lots dont il possède
le permis.

Montréal, le 29 août 1977

RECOMMANDE

Monsieur Gilles Tisseur
31 de l'Eglise
Ville Mercier, Qué.

OBJET: Exploitations de sablières sans
certificat d'autorisation.

Monsieur,

Des informations provenant de la municipalité de St-Amable, nous révèlent que vous avez entrepris l'exploitation de sablières sans l'obtention d'un certificat d'autorisation émis par le Directeur des Services de Protection de l'Environnement et requis en vertu de la Loi de la qualité de l'environnement.

Ces exploitations furent entreprises sur les lots P-231, P-240, P-241, P-242, P-249, 255, 256, du cadastre de la paroisse Ste-Philomène à Ville Mercier.

Nous vous avisons donc, par la présente, de cesser ces exploitations de sablières et d'obtenir préalablement les certificats d'autorisation requis par la Loi.

En conséquence, vous êtes mis en demeure de vous conformer à la Loi, sinon des procédures légales pertinentes pourront être intentées contre vous.

Bien à vous,

ORIGINAL SIGNÉ PAR:

Rémi Drouin, ingénieur

/fd

c.c.: Ville Mercier
MM. Laval Lapointe, directeur qualité de l'air
H. Jules Roireau, ing., M.Sc.

Compte rendu de conversation téléphonique

Date : 2 juillet 2009 Heure :
N° de téléphone :
Nom de l'interlocuteur : art. 53-54
Représentant de : Citoyen
Municipalité : Mercier
Objet : Sablière sur les lots P-240 et P-241
N/Réf. : 7610-16-01-1005400
400611762

Résumé de la conversation

Lors d'une conversation téléphonique avec art. 53-54 ce dernier m'a confirmé qu'il a acheté les lots P-40 et P-241 de la compagnie «Sablières Mercier inc.». Ce dernier m'a dit qu'il a acheté ces parties de lots afin de les revendre une fois le changement de zonage de ceux-ci par la municipalité de Mercier finalisé, de zonage agricole à industriel. D'après art. 53-54 il n'a pas l'intention ni d'exploiter ni de remblayer la sablière et ce au moins pour les deux prochaines années.

J'ai informé art. 53-54 qu'un certificat d'autorisation est requis pour exploiter la sablière sinon le remblayage de celle-ci est obligatoire en vertu du règlement sur les carrières et sablières.

Une lettre serait transmise à art. 53-54 à ce sujet.

- Après avoir discuté avec M. Yves Bergeron, enquêteur, ce dernier m'a dit que art. 53-54 n'est pas obligé de remblayer en vertu de l'article 56 de Règlement car ce n'est pas lui qui a découvert des surfaces - près 1977 B 7 2009-07-08
- Une inspecti- est prévue l'été 2009.

Bahya Zebiri

CERTIFIÉ

Longueuil, le 18 juillet 2007

Sablières Mercier inc.
1138, rang Sainte-Marguerite
Mercier (Québec) J6R 2L1

N/Réf. : 7610-16-01-1005400
400420875

Objet : Exploitation d'une sablière sur les lots 240 et 241 à ville Mercier sans certificat
d'autorisation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 7 juin 2007 par une fonctionnaire dûment autorisée du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation de la Loi :

1. Exploitation d'une sablière sur les lots en objet par votre compagnie «Sablières Mercier inc.», sans avoir obtenu préalablement un certificat d'autorisation délivré par le ministre.

À cet effet, nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* : « **Nul ne peut ériger ou modifier une construction, entreprendre l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ni augmenter la production d'un bien ou d'un service s'il est susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, à moins d'obtenir préalablement du ministre un certificat d'autorisation** ».

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux correctifs qui s'imposent.

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moine, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088

Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>



Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommation.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M^{me} Bahya Zebiri au 450-928-7607, poste 290.

Espérant que le tout sera à votre convenance, nous vous prions d'accepter, nos salutations les meilleures.



Baya Zebiri
Technicienne

BZ/bz

p.j. formulaire de demande de CA

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

IDENTIFICATION	
N° dossier :	7610-16-01-1005400
N° d'intervention SAGIR :	300358966
Date de la visite :	7 juin 2007
Heures	Arrivée : 11h00 Départ : 12h25
Coordonnées GPS (NAD 83); accès à la sablière	NAD83 (DD MM SS.sss): N 45° 18' 09,0'' W 73° 43' 44,0''
Nom de l'inspecteur :	Bahya Zebiri
Accompagné par :	
Lieu visité :	Sablière sur les lots P-240 et P-241 à ville Mercier
Raison sociale :	Sablières Mercier inc.
Adresse :	Boulevard Sainte Marguerite
Municipalité :	Mercier
Code postal :	J6R 2L1
Adresse postale :	1138, rang Sainte-Marguerite J6R 2L1 Mercier (Québec)
Personne rencontrée / fonction :	art 53-54
Personne rencontrée / fonction :	
Téléphone :	art 53-54
Télécopieur :	
Photos	Nombre : 5
Échantillon :	
Annexes	Annexe -1- ; registres fonciers des lots 240 et 241 à ville Mercier ; photos aériennes années 1972 et 1976 des lots 240 et 241 à ville Mercier.
Conditions météorologiques :	

PLAIGNANT (E)		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>	
Nom			
Adresse			
Téléphone			
Rencontré	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Coordonnées GPS (NAD 83)			

BUT DE LA VISITE
Vérifier l'état de la sablière, la conformité des activités ainsi que l'entreposage de déchets.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le but de l'inspection est de vérifier s'il y a une exploitation des ressources (sablrière ou autre) sur les lots 240 et 241 à ville Mercier, ainsi de s'assurer que le terrain ne sert pas à l'entreposage de déchets.

Lors de l'inspection, j'ai constaté qu'une sablière est exploitée sur les lots 240 et 241. Il n'y avait personne sur le terrain ni aucune machinerie. Des coordonnées GPS et des photos ont été prises sur le terrain. La superficie totale découverte est de l'ordre de 92 960 m² (voir figure- A-), l'exploitation sur une partie de la sablière est effectuée sous le niveau de la nappe phréatique (voir figure -B- ; photos N°1 et N°2). La superficie actuelle du lac qui s'est formé suite à cette exploitation est de l'ordre de 18 832 m².

Sur la sablière il y avait, un tas de béton (voir photo N°4 et figure -C-), un tas de béton concassé (voir photo N°5 et figure -C-) et un tas d'asphalte mélangé avec de la terre (voir photo N°3 et figure -C-). Aucun dépôt de déchet sur les deux lots n'a été constaté.

Points GPS de la figure -A-

L1 : N 45° 18' 05,5'' W 73° 43' 14,5''
L2 : N 45° 18' 04,5'' W 73° 43' 10,0''
L3 : N 45° 17' 58,8'' W 73° 43' 05,2''
L4 : N 45° 17' 58,0'' W 73° 43' 03,8''
L5 : N 45° 18' 02,9'' W 73° 43' 05,8''
L6 : N 45° 18' 03,6'' W 73° 43' 07,4''
L7 : N 45° 17' 59,4'' W 73° 43' 11,3''
L8 : N 45° 18' 01,5'' W 73° 43' 19,6''
L9 : N 45° 18' 03,6'' W 73° 43' 26,9''
L10 : N 45° 18' 03,7'' W 73° 43' 26,9''

Points GPS de la figure -B-

T1 : N 45° 18' 02,6'' W 73° 43' 22,2''
T2 : N 45° 18' 03,2'' W 73° 43' 23,4''
T3 : N 45° 18' 03,8'' W 73° 43' 24,5''
T4 : N 45° 18' 05,8'' W 73° 43' 16,5''

Points GPS de la figure -C-

Tas de béton concassé : N 45° 18' 02,0'' W 73° 43' 12,3''
Tas de béton : N 45° 18' 03,7'' W 73° 43' 11,2''
Tas d'asphalte mélangé avec de la terre : N 45° 18' 04,4'' W 73° 43' 14,7''

* Selon les informations disponibles, Les sablières Mercier inc. a des droits acquis sur une sablière dans les lots 242 et 243 dont l'exploitation a débuté en ou avant 1972 (voir photo aérienne Q 72801-98). Le lot 242 est contigu au lot 241 dans lequel l'exploitation d'une sablière a débuté entre 1972 et 1976 (voir photo aérienne Q 76806-161) et en 1973 selon le document annexe-1-. Aujourd'hui cette sablière est exploitée par la compagnie «Les sablières Mercier inc.» (Les entreprises Gilles Tisseurs antérieurement) qui a acheté les lots 240 et 241 de M. Gilles Tisseurs le 26 avril 1979 (voir les registres fonciers en annexe), donc après l'entrée en vigueur du Règlement sur les carrières et sablières le 17 août 1977. En se basant sur les données disponibles, la compagnie «Les sablières Mercier inc.» est assujettie à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour l'exploitation d'une sablière sur les lots 240 et 241 à ville Mercier.

CONCLUSION

La compagnie « Sablières Mercier inc. » (« Les entreprises Gilles Tisseurs » antérieurement) exploite une sablière sur les lots 240 et 241. On voit sur les photos aériennes de 1972 et 1976 que cette exploitation a débuté entre ces deux dates et en 1973, selon le document annexe-1-. Les lots 240 et 2401 sont contigus au lot 242, dans lequel une sablière a été exploitée avant 1972. La compagnie « Les entreprises Gilles Tisseurs » a acheté les lots 240 et 241 de M. Gilles Tisseurs le 26 avril 1979 donc après le 17 août 1977, date d'entrée en vigueur du Règlement sur les carrières et sablières. À cet effet, la compagnie « les sablières Mercier inc. » est assujettie à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

RECOMMANDATION

- Envoyer une lettre à la compagnie pour l'informer de ses obligations relativement à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- Ouvrir une intervention - autre qu'inspection

VÉRIFICATION

Inspecté par : Bahya Zebiri, insp-CCEQ-ind	Date : 11 juillet 2007
Vérifié par : pour : Robert Séguin, chef d'équipe	Date : 2007/07/18

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

OK

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi-même avec un appareil photo numérique de marque Nikon Modèle Coolpix 5100. Les disquettes d'enregistrement de l'appareil sont demeurées en ma possession jusqu'au 11 juillet 2007 où j'ai transférées les photos dans mon ordinateur lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière. Le transfert et les manipulations ont été réalisées à l'aide du logiciel d'importation de photos de Windows XP.

CARTE

IDENTIFICATION : Sablière sur les lots 240 et 241 à ville Mercier 1

Description : Délimitation de la superficie actuellement en exploitation

Superficie: 92 960,4 m² Étendue: 1 556 m. Échelle approx: 1 / 7 002 100 m

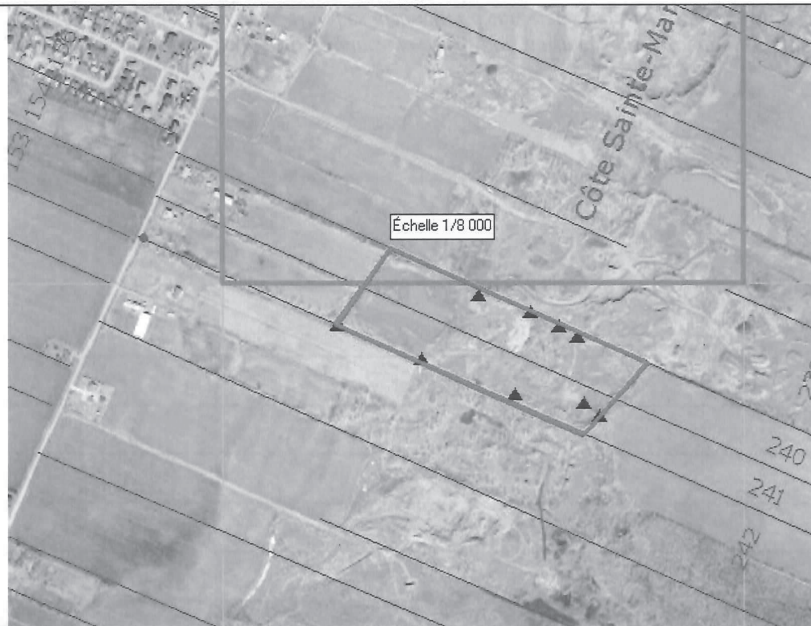


Figure -A-

CARTE

IDENTIFICATION : Sablière sur les lots 240 et 241 à ville Mercier

Description : Délimitation de la partie exploitée sous le niveau de la nappe phréatique

Superficie: 18 832,3 m²

Étendue: 1 184 m. Échelle approx.: 1 / 5 328

100 m



Figure -B-

CARTE

IDENTIFICATION : Sablière sur les lots 240 et 241

Description : Identification des points d'entreposage des tas d'asphalte et de béton



Figure -C-

PHOTOS

IDENTIFICATION : Sablière sur les lots 240 et 241 à ville Mercier

Photo # : 1
Réf. Numérique : 003
Date : 7 juin 2007

Exploitation sous le niveau
de la nappe phréatique



Photo # : 2
Réf. Numérique : 001
Date : 7 juin 2007

IDEM à 1



Photo # : 3
Réf. Numérique : 005
Date : 7 juin 2007

Tas d'asphalte mélangé
avec de la terre.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Sablière sur les lots 240 et 241 à ville Mercier

Photo # : 4
Réf. Numérique : 006
Date : 7 juin 2007

Tas de béton.

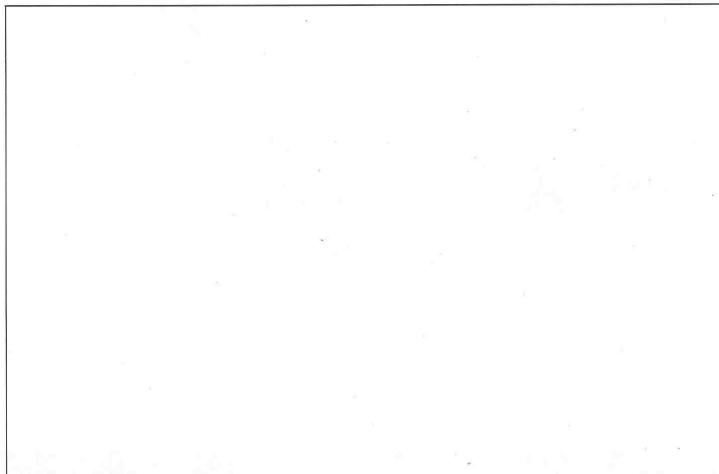


Photo # : 5
Réf. Numérique : 007
Date : 7 juin 2007

Tas de béton concassé.



Photo # :
Réf. Numérique :
Date :

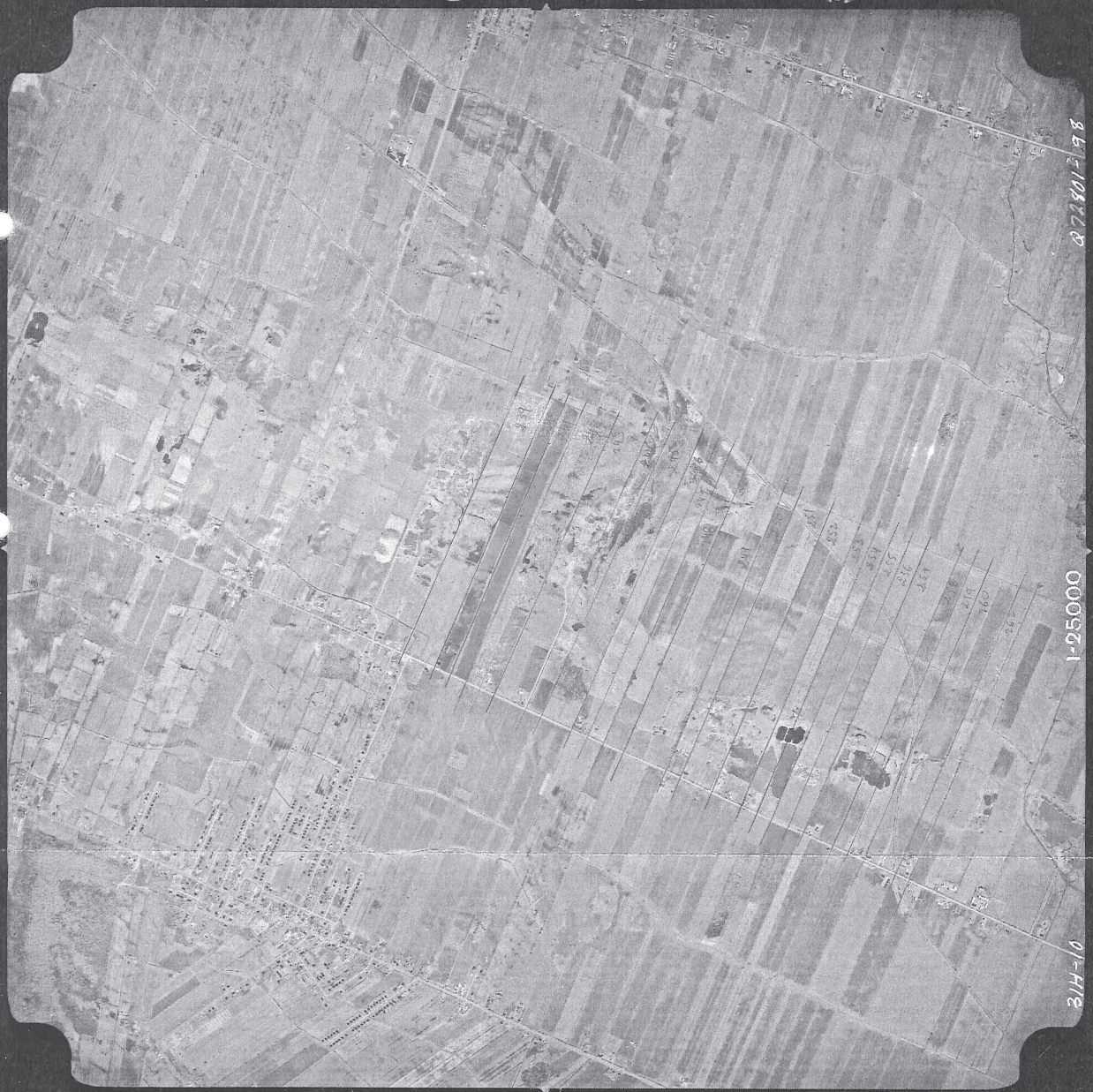




VILLE MERCIER

4 RUE FAUBERT, MERCIER, QUÉBEC. JOL IKO / 691-6090

<u>Matriculation</u>	<u>Exploitant et son adresse</u>	<u>No. lot</u>	<u>Début des activités</u>
Gilles Tisseur	- 31 de l'Eglise, Mercier	220	non exploité
Gilles Tisseur		221	non exploité
Les Entreprises Dominique Inc	- 316 boul. Industriel Châteauguay	226-227	1976
Gilles Tisseur		pt 231	1975
Les Entreprises Côté & Prud'homme Ltée -	105 St Jean Baptiste ouest, Mercier	pt 232	1974
Marcel Lefebvre	- 8 Rodrigue, Châteauguay	pt 233	1971 + ou -
Lefebvre Excavation Ltée	- 8 Rodrigue, Châteauguay	pt 234-pt 236	1974 + ou -
Marcel Lefebvre		pt 237	1977 ?
Les Entreprises Côté & Prud'homme Ltée		pt 238	avant 1972
Cyrille Lebeau	- 49 Ste Marguerite ouest, Mercier	pt 238	1972 + ou -
Les Placements P. Baillargeon Ltée -	C.P. 220, St Jean Cté Iberville	pt 238	avant 1972
Bears Asphaltng Paving Ltd.	- 6999 Côte des Neiges, Montréal	pt 239	avant 1972
Cyrille Lebeau		pt 239	1973
Gilles Tisseur		pt 240-pt241	1973
Philippe Baillargeon Ltée	- C.P. 220, St Jean, Iberville	pt 242	non exploité
Gilles Tisseur		pt 242	1976
Gilles Tisseur		pt 248	1972 + ou -
Gilles Tisseur		pt 249	1975
Laberge & Frères Ltée	- Ste Martine, Cté Huntingdon	pt 250,251,252	avant 1972
Gilles Tisseur		255,256	1975
Alfred Pettinicchi	- 11960 Poincaré, Montréal	pt 257,258,259	1972 + ou -
Châteauguay Sand Inc.	-	pt 267,268,269,270	avant 1972
Réal & Normand Désourdy	-	pt 268	avant 1972
Laberge & Frères Ltée	-	pt 275	avant 1972
Ovide Vallée	- 6 St Charles, Mercier	Pt 92	1976



872301-98

1-25000

3/4-10

La Géomatique

Source - Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec



La Géomatique

COMAN ENVILY FILM

Les naturelles et de la Faune

Bouchard, Isabelle

De: Diaz, Iris
Envoyé: 2 décembre 2014 11:42
À: Picard, Odette; Bouchard, Isabelle
Objet: Sablière sur les lots P-240 et P-241 à Mercier



2014120211394643
2.pdf (1 Mo)

Bonjour Mesdames

Je viens de recevoir cette lettre mais je crois qu'elle s'applique plus à votre niveau qu'à celui du CCEQ.

Bonne journée

Iris Diaz, Chef d'équipe
Secteur industriel
MDDELCC
Centre de Contrôle environnementale de l'Estrie et de la Montérégie
201, place Charles-LeMoyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone: (450) 928-7607, poste 242
Télécopieur: (450) 928-7625
courriel: iris.diaz@mddelcc.gouv.qc.ca

Internet: www.mddelcc.gouv.qc.ca

art. 23-24

art. 23-24



art. 23-24

Jean, Martin

De: Jean, Martin

Envoyé: 4 décembre 2013 15:31

À: art. 53-54

Objet: RE : 53-54 - avis de non-conformité

Bonjour art. 53-54

J'accuse réception de votre lettre et vous en remercie.

J'ai vérifié auprès de Mme Lyne Longpré et aucune demande formelle de reconnaissance de "droits acquis" ne se trouve au dossier de votre client.

Je profite donc de cette opportunité pour vous transmettre la liste des documents à fournir pour une telle demande.

En vous souhaitant une magnifique journée,

Martin Jean, technicien

Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental de l'Estrie et de la Montérégie
201, Place Charles LeMoyne, 2e étage
Longueuil, Québec (J4K 2T5)
450-928-7607 poste 271
martin.jean@mddefp.gouv.qc.ca

Les documents à fournir

Celui qui allègue posséder des « droits acquis » et être exempté de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation doit fournir les renseignements suivants;

a) Un rapport circonstancié de l'exploitation de la carrière ou de la sablière signé par le demandeur;

☐ s'il s'agit d'une personne physique, il doit fournir son nom, adresse et numéro de téléphone;

☐ s'il s'agit d'une personne morale ou d'une société, il doit fournir son nom, l'adresse de son siège social, ainsi qu'une copie certifiée d'un document émanant du conseil

d'administration ou de ses membres, qui l'autorise à faire une telle demande auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune.

b) Des photographies aériennes datées couvrant la période du début des opérations jusqu'à nos jours. Ces photographies doivent être accompagnées d'une analyse consignée dans un rapport d'expert présenté sous forme d'un exposé qui suit l'ordre chronologique afin de bien présenter l'évolution de

la carrière ou de la sablière dans le temps et dans l'espace. Les limites de l'exploitation de la carrière ou de la sablière doivent apparaître sur toutes les photographies.

c) Un plan de localisation à l'échelle, daté et signé, indiquant l'évolution de l'exploitation dans le temps. Les limites d'exploitation au 21 décembre 1972 et au 17 août 1977 ainsi que celles prévues à la fin de l'exploitation des terrains visés doivent apparaître clairement sur le plan, ainsi que les numéros de lots et les désignations cadastrales en tenant compte des changements résultant d'une réforme cadastrale, s'il y a lieu. Doivent également apparaître le territoire avoisinant situé à moins de 600 mètres de l'aire d'exploitation dans le cas d'une carrière et celui qui est situé à moins de 150 mètres de l'aire d'exploitation dans le cas d'une sablière ainsi que le zonage de ce territoire et le nom et le tracé des voies publiques, des voies d'accès existantes et à construire, des cours d'eau ou des lacs, l'emplacement des puits et l'emplacement et la nature de toute construction, terrain de camping ou établissement récréatif.

d) Un plan de restauration pour les surfaces entamées après le 17 août 1977.

e) Les copies de contrats notariés des actes de propriété du ou des lots ou était située la carrière ou la sablière le 17 août 1977 et ceux du ou des lots avoisinants à cette date où il y a eu un agrandissement après le 17 août 1977 ainsi que ceux où l'exploitation est prévue.

f) Une attestation de la municipalité signée par le greffier ou le secrétaire-trésorier à l'effet qu'au début de l'exploitation de la carrière ou de la sablière, celle-ci ne contrevenait pas à la réglementation municipale.

g) Si l'exploitation se fait en territoire agricole défini au sens de la Loi sur la protection des terres agricoles, joindre une lettre de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) précisant que l'usage dérogatoire ne contrevient pas à la Loi sur la protection du territoire agricole.

h) Une copie de contrats ou de factures (ou autres preuves) démontrant une exploitation commerciale, contractuelle ou industrielle avant le 21 décembre 1972 à nos jours et ceci de façon continue (s'il n'y a aucun contrat ou facture disponible, il faut obtenir 3 déclarations assermentées, signées par des parties non prenantes, attestant l'exploitation au sens du Règlement sur les carrières et

sablières durant la période de référence).

i) La liste des noms des propriétaires et des exploitants de la carrière ou de la sablière du début des activités jusqu'à nos jours ainsi que les périodes couvertes par chacun de ceux-ci.

j) Les périodes où il y a eu interruption de l'exploitation ainsi que les raisons de ces interruptions.

k) Le type d'exploitation (artisanale, de moyenne ou de grande envergure) au début des activités et des explications sur les changements qui ont pu survenir jusqu'à nos jours.

l) La liste des équipements et leurs années d'acquisition depuis le début des activités.

m) La liste des employés de la carrière ou de la sablière pour chaque année depuis le début des activités.

art. 23-24

Suivi de Dossier

Date : 2013-10-25

No dossier : 7610-16-01-1005400

INTERLOCUTEUR

Nom : art. 53-54

Téléphone : art. 53-54

Organisme : (art. 53-54) Lots 240 et 241 a Mercier

Avis de non-conformité : 401065994
Suivi Avis de Non-conformité. 300836488

2013-10-25

Parlé avec art. 53-54 qui représente art. 53-54. Il me dit que la sablière était en exploitation depuis les années 70 et qu'elle a été acquise de M. Thisseur. Je lui ai dit de contacter Lyne Longpré pour faire valoir les droits acquis de la sablière.

2013-12-04

Reçu de art. 53-54 une lettre en réponse à l'avis de non-conformité. J'ai vérifié avec Lyne Longpré qui m'a confirmée qu'il n'y avait pas de demande de reconnaissance de droits acquis en cours. Envoyé un courriel à art. 53-54 pour lui indiquer quels sont les documents à fournir pour une demande de droits acquis.

2014-03-21 Reçu de art. 53-54 une « Brique » allégations de droits acquis lots 240-P, 241-P et 242-P à Ville Mercier. Préparé par art. 53-54. Aussi une lettre de la Ville de Mercier ayant pour objet : « Allégations de droits acquis lots 240-p, 241-p et 242-p » Dossier C12263

2014-3-24 Après consultation avec Michelle Marcotte j'ai transféré le dossier à Odette Picard de l'analyse.

CONCLUSION

2014-03-24 Dossier transféré à Odette Picard de l'analyse.

NOM DU DOSSIER POUR CLASSEMENT :

SIGNATURE : Martin Jean

Longueuil, le 10 septembre 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

art. 53-54

N/Réf. : 7610-16-01-1005400
401065994

Objet : Exploitation d'une sablière sans avoir préalablement obtenu un certificat d'autorisation sur les lots P-240 et P-241 à Ville Mercier

Monsieur,

Lors de l'inspection réalisée le 15 août 2013 par des inspecteurs de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir entrepris l'exercice d'une activité sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation, à savoir, l'exploitation d'une sablière sur les lots P-240 et P-241 à Mercier.
Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25 (2) et 22 al. 2
Règlement sur les carrières et sablières, article 2

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement. Veuillez donc, nous faire parvenir, dûment remplie, une demande de certificat d'autorisation pour pouvoir poursuivre l'exploitation de la sablière ou pour procéder à la restauration de celle-ci.

Nous vous informons que, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

...2

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Martin Jean au numéro de téléphone 450 928-7607, poste 271 ou à l'adresse courriel martin.jean@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 250 \$, 350 \$, 500 \$, 750 \$, 1 000 \$, 1 500 \$, 2 000 \$ ou de 2 500 \$ pour une personne physique.



Iris Diaz
Chef d'équipe, secteur industriel

ID/MJ/ch

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du QuébecDirection régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Région : Montérégie

Version du 07 juin 2013

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-08-15	Heure d'arrivée : 15 h 00	Heure de départ : 16 h 30
Inspecteur : Martin Jean		Accompagné de : Fouad Ghafir

N° intervention : 300516530	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-16-01-1005400	N° du rapport d'inspection : 401057964
N° demande : 200139428	Type de demande : Projet / programme
But de l'inspection : Vérifier s'il y a des activités dans la sablière, exploitation ou remblayage	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Sablière sur les lots P-240, P-241 et P-242	
Nom usuel du lieu : Sablières Mercier inc., lots P-240, P-241 et P-242	
N° du lieu : X2096739	Type de lieu : sablière
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : Lots P-240, P241 et P-242 Boulevard Saint-Marguerite Mercier J6R 2L1	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,302500000000:-73,728888888900	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
art. 53-54		art. 53-54	Y2008322

Conditions météo

Ensoleille

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
art. 53-54		art. 53-54

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :	art. 53-54		

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 4	Nombre de photos annexées au rapport : 4
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Martin Jean avec un appareil photo de type Canon Powershot A1200 L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\jeama05\7610-16-01-1005400\2013-08-15 Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée. Cependant, l'heure apparaissant sur les photos n'est pas la bonne.	

Grilles d'inspection annexées

Numéro	Titre

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Les sablières Mercier Inc a des droits acquis sur une sablière sur les lots P-242 et P-243 dont l'exploitation a débutée en ou avant 1972. Le lot P-242 est contigu au lot P-241 dans lequel l'exploitation d'une sablière a débuté entre 1972 et 1976. A cette époque cette sablière était exploitée par la compagnie « Les Sables Mercier inc. » (Les entreprises Gilles Tisseurs antérieurement) qui a acheté les lots 240 et 241 de M. Gilles Tisseurs le 26 avril 1979, donc après l'entrée en vigueur de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. A cet effet, la compagnie « Les sablières Mercier inc. » est assujettie à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Il y a eu une inspection le 7 juin 2007 sur les lots P-240 et P-241. Lors de cette inspection, aucun dépôt de déchets sur les deux lots n'a été constaté. Cependant, il a été constaté qu'une sablière était exploitée. La superficie totale découverte était de l'ordre de 92,960 m² (9,26 ha). L'exploitation sur une partie de la sablière était effectuée sous le niveau de la nappe phréatique. La superficie du lac qui s'est formé suite à cette exploitation était de l'ordre de 18,832 m² (18,8 ha).

Suite à cette inspection, une lettre fut envoyée à Sablières Mercier inc pour lui signifier qu'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ils sont assujettis à l'article 22 de la loi.

Il y a eu le 2 juillet 2009, une conversation téléphonique entre un représentant du Ministère et art. 53-54. Lors de cette conversation téléphonique, art. 53-54 lui a dit qu'il avait acheté les lots de Sablière Mercier et qu'il n'avait pas l'intention d'exploiter ni de restaurer la sablière et ce au moins pour les deux prochaines années. L'objectif de art. 53-54 était de revendre les lots une fois le changement de zonage de ceux-ci par la municipalité. Lors de cet appel, art. 53-54 a été informé qu'un certificat d'autorisation était requis pour exploiter la sablière. Selon M. Yves Bergeron, enquêteur, art. 53-54 n'est pas obligé de reblayer en vertu de l'article 56 du règlement car ce n'est pas lui qui a découvert les surfaces après 1977.

Il n'y a pas de certificats d'autorisation au dossier.

3. Description de l'inspection

Le 15 août 2013 je me rends à la sablière accompagné de M. Fouad Ghafir. Nous empruntons le chemin d'accès à pieds. La présence de végétation sur le chemin nous indique que la route n'a pas été utilisée depuis longtemps. En cours de route nous avons constaté la présence d'un lac à notre gauche (Photo 1) causé par les anciennes activités de la sablière. En continuant notre chemin, nous avons constaté de la machinerie en activité, cependant cette exploitation se faisait sur les lots 238 et 239 (photos 2 et 3). Enfin, nous avons constaté la présence d'une dépression sur le lot 241 (Photo 4). Lorsque nous nous trouvons sur le site, art. 53-54 vient nous rejoindre. Nous lui expliquons le but de notre visite. Ensuite, nous lui demandons où sont les limites des lots 240-241-242. Nous lui demandons si la sablière est toujours en activité sur les lots 240 et 241. Il nous dit qu'il y a encore du bon sable à extraire et que l'exploitation date de 1972. Nous l'informons que l'exploitation d'une sablière depuis la mise en vigueur de la loi sur la qualité de l'environnement, un CA est requis pour exploiter un projet industriel. On lui parle d'une conversation qui aurait eu lieu en 2009 entre un représentant du Ministère et art. 53-54 durant laquelle nous aurions signifié à art. 53-54 la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation. art. 53-54 nous a alors dit que art. 53-54 l'a informé que le Ministère l'avait appelé. art. 53-54 n'avait pas la capacité de répondre à cette demande. Nous lui demandons quelles sont ses intentions concernant la dépression sur le lot 241. Il nous dit qu'il voudrait le reblayer mais qu'un règlement municipal l'empêche de remplir avec autre chose que du matériel de grade A. On lui demande quels sont les travaux qu'il exécute en ce moment. Il nous dit que ce sont des travaux pour remettre les sols en culture. art. 53-54 nous quitte et nous poursuivons notre inspection vers le lot 242. Cependant le chemin est difficilement accessible. Nous avons réussi à monter sur la butte et voir le lot 242. Il ne semble pas y avoir d'exploitation sur le lot 242. Nous quittons les lieux.
Fin de l'inspection.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

- Communiqué avec Lyne Longpré, chef de division analyse, le 1^{er} Août 2013 pour vérifier s'il y a une demande de CA en cours. Il n'y avait pas de demande de CA en cours.
- Communiqué avec M. Ghislain Lépine à Ville Mercier qui m'a fait parvenir le règlement numéro 2011-880 : Règlement concernant la qualité des sols.

5. Conclusion

- La sablière est toujours en exploitation sans CA
- art. 53-54 a été informé de la nécessité de faire une demande de CA.
- S'il ne fait pas de demande de CA il devra démontrer que l'exploitation de la sablière a débutée avant la mise en vigueur de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972.

6. Recommandations

Envoyer un avis de non-conformité pour exploitation sans CA des lots P-240 et P-241.
Faire le suivi de l'avis de non-conformité.
Fermer l'intervention.

Rédigé par : Martin Jean

Signature :



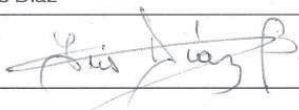
Date de rédaction : 2013-08-26

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Iris Diaz

Fonction : Chef D'équipe

Signature :

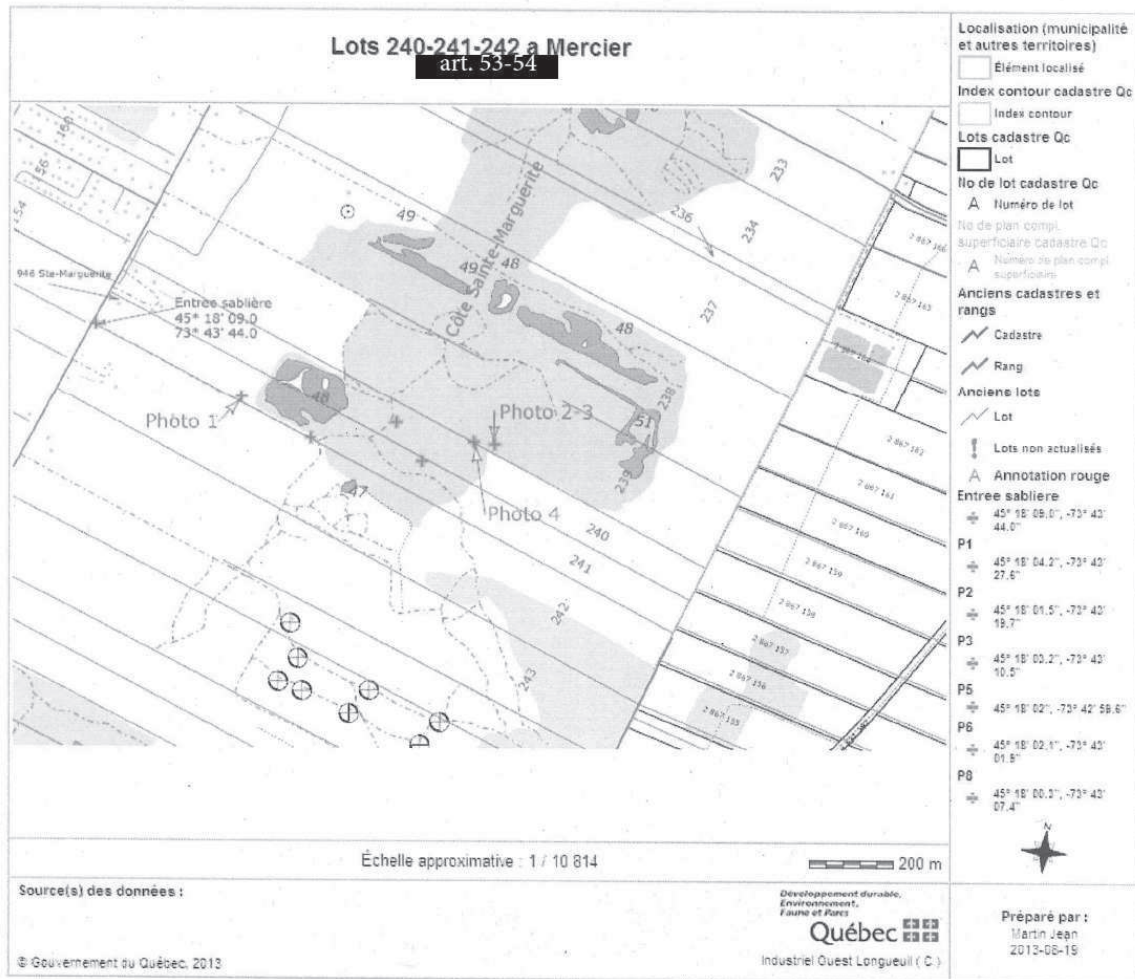


Date :

2013 / 09 / 06

Commentaires :

8. Carte



9. Photos



Photo 001.jpg Lac près de l'entrée a gauche.



Photo 002.jpg machinerie en activité vers l'est



Photo 003.jpg Machinerie en activité vers l'est



Photo 004.jpg Dépression sur le lot # 240

Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs

Québec 

Atlas SAGO

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Métadonnées

RÔLE DE L'ANNÉE 2012	
MATRICULE	
Municipalité :	Mercier (67045)
Matricule :	871793426000000000

CARACTÉRISTIQUES DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION	
Nombre de logements :	
Nombre d'autres locaux :	
Nombre d'étages :	
Type de bâtiment :	
Utilisation prédominante de l'unité :	Agriculture
Année de construction originelle du bâtiment principal :	

ADRESSE DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION	
Boulevard SAINTE-MARGUERITE	

DESCRIPTION DU TERRAIN	
Mesure linéaire en front (m) :	354,99
Superficie totale (m ²) :	222536,64
Superficie zonée agricole (m ²) :	222536,64

LOTISSEMENT	
Numéro de lot	
240	
241	
242	

NOM ET ADRESSE POSTALE DU OU DES PROPRIÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER DE 2012			
Numéro	Nom et adresse postale	Type de possession	Date d'inscription au rôle
001	art. 53-54	Propriétaire	1999-09-20

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2009

Jean, Martin

De: Picard, Odette
Envoyé: 15 août 2013 08:13
À: Jean, Martin
Objet: RE : 7610-16-01-1005400

Bonjour Martin,

une recherche avec SAGO indique qu'on n'a pas reçu de demande de CA pour ce dossier.

Bonne journée,

Odette Picard, ing.

Chef d'équipe, Division analyse, Service industriel
Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie
201, Place Charles LeMoynes, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Tél.: 450.928.7607, poste 282
Fax.: 450.928.7625

-----Message d'origine-----

De : Jean, Martin
Envoyé : 1 août 2013 14:17
À : Picard, Odette
Objet : 7610-16-01-1005400

Bonjour Mme Picard,

Dans le dossier 7610-16-01-1005400
Lots p-240, p-241 et p-242 a Mercier
art. 53-54

Est-ce qu'il y a une demande de CA en cours ?

Merci pour tout,

Martin Jean, technicien
Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental de l'Estrie et de la Montérégie
201, Place Charles LeMoynes, 2e étage
Longueuil, Québec (J4K 2T5)
450-928-7607 poste 271
martin.jean@mddefp.gouv.qc.ca

Jean, Martin

De: Longpré, Lyne
Envoyé: 1 août 2013 15:41
À: Jean, Martin
Objet: RE : 7610-16-01-1005400
Salut Martin,

Il me semble n'avoir rien reçu à ce sujet (et il n'y a rien d'inscrit au SAGO)

Lyne

Chef de division analyse

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par inadvertance, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

-----Message d'origine-----

De : Jean, Martin
Envoyé : 1 août 2013 15:33
À : Longpré, Lyne
Objet : 7610-16-01-1005400

Bonjour Mme Longpré,

Dans le dossier 7610-16-01-1005400
Lots p-240, p-241 et p-242 a Mercier
art. 53-54

Petite question, Est-ce qu'il y a une demande de CA en cours ?

Merci pour tout,

Martin Jean, technicien

Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental de l'Estrie et de la Montérégie
201, Place Charles LeMoynes, 2e étage
Longueuil, Québec (J4K 2T5)
450-928-7607 poste 271
martin.jean@mddefp.gouv.qc.ca